

Comment mettre en place une aide à domicile ?

✓ Les missions

Une aide à domicile peut vous aider pour :

- **Les actes de la vie quotidienne** : entretien courant du logement et du linge, soins d'hygiène corporelle, courses, préparation et prise de repas, transferts (se lever, se coucher).
- **Les activités de vie sociale** : accompagnement dans les déplacements extérieurs, démarches administratives, ...

✓ Comment mettre en place une aide à son domicile ?

Il existe différentes formes d'emploi d'une aide à domicile : faire appel à **un service d'aide à domicile** ou **l'emploi direct**.

➤ Faire appel à un service d'aide à domicile :

Il existe des structures qui proposent la prestation d'aide à domicile. Ces structures peuvent fonctionner en mandataire et/ou prestataire.

Certaines structures ont un agrément !

Il est obligatoire pour les organismes qui s'adressent aux publics fragiles, tels que les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées.

⚡ **Le service mandataire** : vous êtes l'employeur de l'aide à domicile. Cependant, vous faites appel à une structure pour vous accompagner dans les démarches administratives (déclaration URSSAF, bulletin de paie, contrat de travail, ...). Ce service vous permet de bénéficier des avantages associés au statut du particulier employeur.

⚡ **Le service prestataire** : Vous n'êtes pas l'employeur. Vous choisissez une structure d'aide à domicile qui vous adressera un de ses salariés. Vous ne vous préoccupez pas des démarches administratives liées au droit du travail. **Vous ne réglez que les prestations effectuées.**

➤ Faire appel à l'emploi direct :

Vous êtes l'employeur direct de la personne qui intervient à votre domicile. Vous devez gérer l'ensemble des formalités liées à l'emploi (recrutement, licenciement, formation, déclaration URSSAF, bulletin de paie, application de la convention collective des salariés et du particulier employeur...).

Quelle que soit la formule utilisée, cela donne droit à des avantages fiscaux (cf. tableau ci-après).

	Emploi direct	Service mandataire	Service prestataire
Qui est l'employeur ?	Le particulier	Le particulier	L'organisme d'aide à domicile
Les démarches à la charge du particulier	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement - la rédaction du contrat de travail, de la fiche de paie - la déclaration et le paiement des cotisations sociales et patronales - l'encadrement du salarié - l'organisation de son temps de travail - le remplacement du salarié absent <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	<p>Le particulier a la responsabilité d'employeur <i>mais délègue au service mandataire la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat de travail :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	Le paiement des factures
Les démarches à la charge de l'organisme		<p>Le service mandataire effectue la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</p> <p>Un contrat de mandat sur les droits et les obligations de chacun est signé entre l'employeur et le service mandataire.</p>	L'organisme est employeur de l'aide à domicile et assure donc le recrutement, la totalité des tâches administratives, la gestion des relations de travail, l'encadrement du salarié, la qualité de service rendu et la gestion des fins de contrats.
Tarifs	<p>Le salaire est convenu avec le salarié, dans le respect de la convention collective des particuliers/employeurs (minimum SMIC). La rémunération est versée directement au salarié et doit comprendre le salaire, les congés, et les frais divers.</p> <p><u>Les charges sociales sont payées à l'URSSAF</u></p>	<p>L'employeur verse les salaires, les congés, et les frais divers directement au salarié.</p> <p>Une contribution pour la gestion est versée au service mandataire.</p>	Le particulier paie la facture du service employeur correspondant aux heures effectuées.
Avantages fiscaux	<p>Exonération totale des charges patronales de sécurité sociale si l'employeur remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 70 ans au moins et vivre seul ou en couple Etre bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) Etre bénéficiaire de la majoration tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité Etre bénéficiaire de l'APA <p>L'exonération est accordée par l'URSSAF sur demande accompagnée de justificatifs. Elle prend effet au 1^{er} jour du trimestre au cours duquel la demande a été faite. Restent à charges les cotisations retraites complémentaires, ASSEDIC, formation continue, CSG et CRDS.</p>		Le service étant l'employeur, toutes les charges sont à son compte.
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'impôt égale à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond ou - Crédit d'impôt égal à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond 		

Les services d'aide à domicile du Vihierois

Mode prestataire (P) - Mode mandataire (M)

SERVICES D'AIDE A DOMICILE (liste non exhaustive)		Cernusson	Cléré sur Layon	La Fosse de Tigné	Le Voide	Les Cerqueux s/Passavant	Nueil sur Layon	St Hilaire du Bois	Tancoigné	Tigné	Trémont	Vihiers	Montilliers	Passavant sur Layon	St Paul du Bois
		LYS HAUT LAYON													
ADMIR	Bois d'Anjou														P
	Haut-Layon		P	P			P		P		P			P	
	Layon Martigné									P					
	Vihierois	P			P	P		P				P	P		
	ADHAP Services											P			
	Age d'Or Services	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	BIEN DANS SA MAISON	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Destia														P
	Domaliance Cholet														P
	O2 Cholet				P	P	P	P				P			p
	Second Souffle	M	M		M	M	M	M	M	M		M	M		M

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES COMMUNES DU VIHIERSOIS <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2024 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>A</p> <p>D</p> <p>M</p> <p>R</p> <p>Bois d'Anjou 4 rue Jeanne d'Arc 49360 La Plaine Tél : 02.52.21.02.76 bois-anjou@asso.fede49.admr.org</p> <p>Haut Layon 7 rue de la Mairie Nueil-sur-Layon 49560 Lys-Haut-Layon Tél : 02.52.21.02.81 haut-layon@asso.fede49.admr.org</p> <p>Layon Martigné 17 rue d'Anjou Tigné 49540 Lys-Haut-Layon Tél : 02.52.21.02.60 layon-martigne@asso.fede49.admr.org</p> <p>Vihiersois 13 rue du Comte de Champigny Vihiers 49310 Lys-Haut-Layon Tél : 02.41.56.92.66 vihiersois@asso.fede49.admr.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 30,20€/h (min. 1h) ➤ Aide à la personne : 34,38€/h (min. 30 minutes pour une aide à la toilette et 45 minutes pour une aide à la douche) ➤ Accompagnement/transport : 30,20€/h + 0,60€/km effectués durant l'intervention. ➤ Gardiennage (en l'absence des occupants) : 30,20€/h + km effectués durant l'intervention. <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion annuelle : entre 6€ et 10€ en fonction de l'association. - Préavis d'arrêt : 1 mois concernant les nouveaux contrats. - Majoration des tarifs pour l'accompagnement / transports et gardiennage : 45% les dimanches et jours fériés ; 25% pour les interventions entre 22h et 7h. <p><i>Ticket modérateur CARSAT/OSCAR : 4,03€/h</i> <i>Ticket modérateur APA : +1€/h.</i></p>
<p>ADHAP SERVICES <u>Antenne de Doué la Fontaine :</u> 6 rue du commerce Tél. 02.41.51.68.31 www.adhapservices.fr adhap49@gmail.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère, aide aux repas, préparation repas, courses, assistance administrative : 34,21 euros/h (min. 30 minutes) ➤ Aide à la personne (mobilisation, aide humaine, assistance, hygiène) : 34,21€/h (min. 15minutes) ➤ Accompagnement véhiculé : Jusqu'à 1h : forfait de 15 à 60 € Si plus d' 1h : tarif horaire 34,21 euros + 0.84€/km (pas de véhicule adapté) <ul style="list-style-type: none"> - Majoration dimanche et jours fériés : +25% - Contrat à durée choisie : +10% - Service Sortir Plus - Préavis d'un mois sauf si placement ou départ en famille <p><i>Tickets modérateurs CARSAT/OSCAR & APA : nul.</i></p>

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES COMMUNES DU VIHIERSOIS <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2024 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>AGE D'OR SERVICES 23 rue Trémolières 49300 Cholet Tél : 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@outlook.fr cholet.agedorservices.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 35,57€/h (min. 1h) ➤ Aide à la personne : 36,80€/h - Si temps inférieur à 1h : 41,66€ /h (min. 30 minutes) ➤ Accompagnement véhiculé : 33,62€/h + 0,99€ du km chargé - Si temps inférieur à 1h : 38,08€/h (min. 30 minutes / sur devis si au-delà de 20km) ➤ Livraison de courses : 33,62€/h + 0,99€ du km roulé ➤ Assistance informatique : 40€/h (min. 1h) ➤ Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices : 35,77€/h (min. 1h) ➤ Soins esthétiques à domicile : demander devis <i>Pour toutes les prestations, tout ¼ d'heure commencé est facturé.</i> - Véhicule aménagé TPMR sur demande. - Pour toute commande annulée moins de 48h à l'avance : 21€ TTC de frais d'annulation sont dus. - Garde de nuit : 26,85€/h - Service Sortir Plus - Préavis de 2 mois <p><i>Ticket modérateur CARSAT/OSCAR - APA : NC</i></p>
<p>BIEN DANS SA MAISON 6 rue du Comte Hector Vihiers 49310 LYS-HAUT-LAYON Tél : 07 07 76 37 21 Email : vihiers@biendanssamaison.fr www.biendanssamaison.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 32,10€/h (min. 1h) ➤ Aide à la personne : 32,76€/h - Si temps inférieur à 1h : 42,36€/h (min. 30 minutes) ➤ Garde de nuit : 37,55€/h ➤ Accompagnement véhiculé : +0,45€/km ➤ Portage de repas, jardinage et petits travaux - Pas de véhicule adapté <p><i>Ticket modérateur CARSAT/OSCAR - APA : NC</i></p>
<p>DESTIA 6 avenue des câlins 49300 Cholet Tél : 02.41.58.12.83 cholet@destia.fr www.destiafr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à domicile : 36€/h (min. 1h) ➤ Présence sécurisante en journée > 12h : 23,50€/h (29,38€/h dimanche et jours fériés) ➤ Présence sécurisante de nuit > 12h : 25,85€/h ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 36€/h + 1,17€/km parcouru (min. : 1h) <p>Majoration pour la garde de nuit (22h/7h) et dimanche et jours fériés : +25% (majoration 100% 1er mai et 25 décembre).</p> <p><i>Ticket modérateur CARSAT / APA : variable en fonction du taux de participation de l'usager :</i></p> <p><i>*nul si taux < 30% ou GIR 1 et 2</i></p> <p><i>*27,50€/h si taux compris entre 30 et 80%</i></p> <p><i>*31,70€/h si taux > 80%.</i></p>

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES COMMUNES DU VIHIERSOIS <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS <u>indicatifs</u> 2024 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>DOMALIANCE Cholet 2 rue d'Anjou 49280 Saint Léger sous Cholet Tél : 02.21.00.02.77 resp-cholet@domaliance.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 31,33€/h (min. 2h) ➤ Aide à la personne : 30,66€/h - Si temps < 1h : 37,70€/h (min. 30 minutes) ➤ Présence de nuit (de 22h à 7h) : 120€ ➤ Accompagnement véhiculé : 29,16€/h + 0,73€/km <p>Frais de déplacements par intervention : 1,82€ Frais de gestion annuels : 39€ Majoration dimanche, jours fériés, nuit.</p> <p><i>Ticket modérateur CARSAT : nul.</i> <i>Ticket modérateur APA : 30,68/h, 36,80/h si temps inférieur à 1h.</i></p>
<p>O2 43 avenue de la Marne 49300 CHOLET Tél : 02.41.46.74.56 cholet@o2.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 30,60€/h (min. 2h) ➤ Aide à la personne : à partir de 31,45€/h (min. 2h fractionnables en 2 interventions de 1h sur la même semaine) ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : tarif horaire + à partir de 0,50€/km parcouru <p>- chaque intervention de ménage et de repassage comporte 15 minutes de temps d'habillage, de déshabillage et de transport, inclus dans le temps de prestation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions du lundi au vendredi uniquement - Pas de véhicule adapté - Frais de gestion : 12€/mois - Frais de déplacement/de transport : à partir de 3,50€ par intervention <p><i>Ticket modérateur CARSAT/OSCAR - APA : NC</i></p>

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES COMMUNES DU VIHIERSOIS <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2024 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
ASMD 2 bis allée Anthonioz de Gaulle, 49120 Chemillé-en-Anjou Tél : 02.41.65.43.68 contact@asmd-chemille.fr www.asmd-chemille.com	<i>Informations non communiquées</i>
Un Second Souffle 1 Rue Cossin de Belletouche 49 360 MAULEVRIER Tél : 09- 51-81-76-85 / 06-59-11-48-23	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'entretien du logement, aux courses, aux transferts, à la préparation et prise des repas, à la toilette, accompagnements et sorties... : à partir de 21,34€/h (selon qualification) - Frais de gestion par heure (jusqu'à 64h) : à partir de 8,04€, puis 5,64€ au-delà - Frais fixes : 14,40€/mois - Frais d'ouverture : 42€ (21€ pour un conjoint et 15€ en cas de réouverture de dossier).

Emploi direct

Relation directe employeur - salarié dans l'établissement du contrat, du salaire (minimum SMIC), de la vérification des références et des compétences. Utilisation du CESU (chèque emploi service universel) recommandée.	Se renseigner auprès des lieux d'annonce de personnes proposant leurs services aux particuliers : pôle emploi, journaux...
Des lieux où s'informer :	
<p style="text-align: center;">Centre national du Chèque Emploi Service Universel (CESU)</p> <p>Le CESU permet de payer votre employé. Le centre national édite et envoie à votre salarié son bulletin de salaire.</p> <p>63 rue de la Montat 42961 Saint-Etienne Cedex 9 Tél : 0 806 802 378 (service gratuit + prix de l'appel)</p> <p>www.cesu.urssaf.fr</p>	<p style="text-align: center;">Espace Particulier Emploi</p> <p>Informe sur l'emploi à domicile entre particuliers. Employeurs et futurs employeurs, salariés et futurs salariés, demandeurs d'emploi, retraités, aidants... Vous accompagne dans les différentes étapes de l'embauche à la rupture du contrat de travail.</p> <p>1 rue du Général de Bollardièrre 44200 – Nantes Tél : 09.72.72.72.76</p> <p>www.particulieremploi.fr</p>